

Contrôle sanitaire des EAUX

Affaire suivie par:

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (article D.1321-104 du code de la santé publique)

Anne-Claire ZABÉ

Tél: 02 38 77 34 58



Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA CELLE ST AVANT

MONSIEUR - DD86 ARS

MADAME, MONSIEUR LE PRESIDENT - SMAEP DE LA SOURCE DE LA CROSE

DESCARTES

Prélèvement **00126805** Commune **CELLE-SAINT-AVANT (LA)**
 Installation UDI 000250 LA CELLE ST AVANT Prélevé le : lundi 08 avril 2024 à 10h10
 Point de surveillance P 0000000344 C-P.F. LA CELLE ST AVANT par : LABORATOIRE INOVALYS TOURS
 Localisation exacte BOULANGERIE, 39 RUE NATIONALE, ROBINET CUISINE Type visite : D2

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	16.5 °C				25.00
pH	7.8 unité pH			6.50	9.00
Conductivité à 20°C	521 uS/cm			180.00	1 000.00
Conductivité à 25°C	581 uS/cm			200.00	1 100.00
Chlore libre	0.19 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0.21 mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : INOVALYS - SITE DE TOURS 3703
 Type d'analyse : D1D2 Code SISE de l'analyse : 00127477

Référence laboratoire : E2403041618-D1D200127477

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Coloration	<5	mg(Pt)/L			15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique NFU	0.51	NFU			2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	>300	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	>300	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	ILLISIBL	n/(100mL)			0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)			0
Entérocoques /100ml-MS	3	n/(100mL)		0	
Escherichia coli /100ml - MF	ILLISIBL	n/(100mL)		0	

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L			0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.009	mg/L		1,00	
Nitrates (en NO3)	0.46	mg/L		50,00	
Nitrites (en NO2)	<0,010	mg/L		0,50	

FER ET MANGANESE

Fer total	43	µg/L			200,00
Manganèse total	4	µg/L			50,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Antimoine	<0,2	µg/L		10,00	
Cadmium	0,011	µg/L		5,00	
Chrome total	0,5	µg/L		50,00	
Cuivre	0,0015	mg/L		2,00	1,00
Nickel	<0,2	µg/L		20,00	
Plomb	<0,2	µg/L		10,00	

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Chlorure de vinyl monomère	<0,10	µg/L		0,50	
----------------------------	-------	------	--	------	--

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	<0,20	µg/L		100,00	
Chlorite en mg/L	<0,01	mg/L		0,25	0,20
Chlorodibromométhane	<0,20	µg/L		100,00	
Chloroforme	<0,20	µg/L		100,00	
Dichloromonobromométhane	<0,20	µg/L		100,00	
Trihalométhanes (4 substances)	<SEUIL	µg/L		100,00	

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU

Acénaphthène	<0,001	µg/L			
Anthracène	<0,001	µg/L			

Benzanthracène	<0,001	µg/L				
Benzo(a)pyrène *	<0,001	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,001	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,005	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,001	µg/L		0,10		
Chrysène	<0,001	µg/L				
Dibenzo(a,h)anthracène	<0,005	µg/L				
Fluoranthène *	0,0036	µg/L				
Fluorène	<0,005	µg/L				
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<SEUIL	µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (6 subst. *)	0,0036	µg/L				
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,005	µg/L		0,10		
Naphtalène	<0,020	µg/L				
Phénantrène	<0,005	µg/L				
Pyrène	0,0015	µg/L				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,05	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,1	µg/L		0,10		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00126805)

Eau d'alimentation non-conforme aux exigences de qualité en raison de la présence d'entérocoques et de bactéries coliformes. Les paramètres Escherichia Coli et bactéries coliformes sont illisibles du fait de la présence d'une flore interférente élevée. La valeur des micro-organismes revivifiables à 22 et à 36°C est anormalement élevée. Le dénombrement de micro-organismes revivifiables ne doit pas présenter de variations anormales. Il est donc nécessaire de surveiller cet état de fait, afin d'y remédier dans les plus brefs délais. Un nouveau contrôle a été réalisé par l'ARS le 12/04/2024, pour analyser les paramètres bactériologiques en application de l'article R.1321-17 du Code de la Santé Publique.

Signé, Tours le 16 avril 2024

Pour la directrice générale
L'Ingénieur d'études sanitaires

Jacques HERISSE